



IMPORTANT SERVICE DE GARDE FORMATION AEP

16 janvier 2012

INSCRIPTIONS À LA FORMATION POUR L'AEP EN SERVICE DE GARDE

Aux salariées et salariés travaillant en services de garde,

Vous n'êtes pas sans savoir que toutes personnes n'étant pas réputées qualifiées et n'ayant pas obtenu la nouvelle qualification requise (AEP) pour travailler en service de garde au 30 juin 2013, se verront retirées des listes par le Service des ressources humaines de la Commission scolaire.

Ainsi, vous ne pourrez plus travailler comme éducatrice ou éducateur en service de garde, et ce, dans toutes les Commissions scolaires du Québec.

Comme une formation vous est offerte par la Commission scolaire, il en est de votre responsabilité de vous y inscrire et ainsi éviter d'avoir des mauvaises surprises le 1^{er} juillet 2013.

Selon nos informations, les inscriptions tarderaient à arriver concernant les cohortes de cours débutant en janvier 2012, ce qui veut dire que des places seraient encore disponibles.

Pour toute information, veuillez communiquer avec Mme Karina Brind'Amour au Service des ressources humaines, au poste 1133.

Pour le Conseil exécutif,

Yves Brouillette
Président SPSE-CSQ

